

Retraité.e.s

FSU infos32

22 novembre 2016

Editorial

Les choses sont bien faites. Alors que les débats autour de l'élection présidentielle réactivent la question de l'âge du départ à la retraite, une étude du Trésor affirme que partir plus tard à la retraite permettrait de développer la croissance et l'emploi.

Autrement dit, travailler plus longtemps et plus vieux permettrait de créer demain les emplois qui font défaut aujourd'hui, notamment aux plus jeunes.

Comment le Trésor arrive-t-il à ce tour de passe-passe de la pensée libérale ? Il considère que le recul de l'âge de départ à la retraite aurait comme conséquence une augmentation du chômage à court terme, qui engendrerait mécaniquement une diminution des salaires, elle-même conduisant à une meilleure compétitivité qui doperait la croissance et, à plus long terme, l'emploi. CQFD.

Autrement dit, faites de nouveaux sacrifices et ça ira mieux dans vingt ans.

C'est oublier que depuis 2008, l'emploi des "seniors" n'a fait qu'augmenter alors que celui des jeunes n'a pas cessé de baisser, de 10% entre 2008 et 2016.

Comme on s'en doute, cette "étude" du Trésor fait partie des nombreuses campagnes (voir aussi p.4) qui visent à convaincre de la nécessité de réviser notre système de retraite jugé trop coûteux et trop protecteur. Ces campagnes attisent les oppositions générationnelles en montrant du doigt les retraités accusés de vivre dans « l'opulence », à l'opposé de l'état de pauvreté qui frappe de plus en plus de jeunes. C'est ignoble.

Cet exemple démontre s'il en est besoin que le libéralisme n'est jamais satisfait des régressions qu'il impose. En toute logique il devrait conduire davantage d'actifs et de retraités à rejoindre la force collective que sont les syndicats de lutte et de proposition. C'est leur intérêt car à l'approche de prochaines élections présidentielle et législative à haut risque, le renforcement syndical sera un signe majeur de la volonté des salariés à ne pas subir.

A nous tous, retraité.e.s et syndiqué.e.s FSU, de convaincre nos ex-collègues d'investir dans l'engagement syndical.

Joel RAMBEAU
co-animateur de la Section Fédérale des Retraités
de la FSU32

Sommaire

- p1 Editorial
- p.2 Holdup sur la CASA/ Campagne contre l'industrie pharmaceutique /
- p.3 Paupérisation des personnes âgées
- p.4 22.000 postes supprimés dans les hôpitaux d'ici fin 2017 / Rapport de la Cour des Comptes

N° spécial
"Politique de santé
et de
prévention"

**Désertification
médicale:**

la F.G.R 32
étudie
le problème
de la pénurie de
médecins
dans le Gers.

Prochaine
réunion
le 24 novembre
(à la MGEN)

Holdup sur la CASA

La Loi de finances de la Sécurité sociale de 2013 a créé la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie). Celle-ci, au taux de 0,3%, concerne les retraités payant l'impôt sur le revenu. Elle alimente la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Mais depuis sa création, les sommes collectées, près d'un milliard, ont été affectées à un autre usage dont le Fond de solidarité vieillesse. Ce choix serait « très utile pour l'équilibre des comptes sociaux ».

Le gouvernement prévoit dans la Loi de finances de la sécurité sociale de 2017 de réitérer la même opération. Dans ce cas, les personnes en perte d'autonomie feront les frais de cette décision alors même que le maintien à domicile se développe, ce qui nécessite un investissement conséquent pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions.

La FSU rappelle son opposition à ce prélèvement concernant uniquement les retraités, en contradiction avec les choix fondateurs du Conseil national de la Résistance instituant une « solidarité intergénérationnelle ». Elle demande au gouvernement que le financement de ces besoins se fasse sur les bases de cette solidarité, afin de permettre à chacune et chacun de vivre en toute autonomie digne et dans de bonnes conditions.

2

CAMPAGNE PUBLICITAIRE CONTRE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Médecins du Monde (MdM) dénonce le prix révoltant des médicaments et alerte sur le risque qu'il fait porter sur notre système de santé.

La mise sur le marché du Sofosbuvir, le premier des antiviraux à action directe efficace contre l'hépatite virale C, a agi comme un révélateur des dysfonctionnements en matière de production et de fixation du prix des médicaments. Le traitement de 12 semaines est en effet vendu 41 000 • par patient alors qu'il ne coûterait que 100 euros à produire, selon une étude du chercheur Andrew Hill.

Les traitements contre le cancer sont aussi devenus un marché particulièrement juteux pour les firmes pharmaceutiques. Le Glivec, un traitement contre la leucémie, est aujourd'hui vendu 40 000 euros par an et par patient pour un coût de production estimé à seulement 200 euros. Le Keytruda, un traitement contre le mélanome, est annoncé à un prix de 100 000• par an et par patient.

Généralement, les autorités qui fixent le prix d'un médicament acceptent de s'aligner sur les exigences des firmes pharmaceutiques. Ces derniers déterminent le prix en fonction de la capacité des États à payer pour avoir accès au traitement. Plus un État est riche, plus le prix sera élevé.

« Ces prix exorbitants ne pourront bientôt plus être pris en charge par la sécurité sociale. Demain, qui pourra payer de telles sommes pour se faire soigner ? La mainmise de l'industrie pharmaceutique sur le système de la brevetabilité doit cesser. Les autorités laissent les laboratoires dicter leurs prix et abandonnent leur mission, celle de protéger la santé des populations. Il est maintenant temps que Marisol Touraine agisse en ce sens : ce n'est pas au marché de faire la loi, c'est à l'Etat. » affirme le Docteur Françoise Sivignon, Présidente de Médecins du Monde.

La campagne se décline en douze visuels prenant pour angle la rentabilité des maladies : « Une leucémie c'est en moyenne 20 000% de marge brute », « Bien placé, un cancer peut rapporter jusqu'à 120 000 euros. », « Le mélanome c'est quoi exactement ? C'est 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. » Le public est invité à se rendre sur le site internet www.leprixdelavie.com afin de signer une pétition, adressée à la Ministre de la Santé Marisol Touraine.

Afin de diffuser la campagne, était prévu, entre autres, un important

**AVEC L'IMMOBILIER
ET LE PÉTROLE,
SAVEZ QUEL EST L'UN
DES MARCHÉS
LES PLUS RENTABLES?
LA MALADIE**



**SEUL 1%
DES FRANÇAIS
PEUT SE PERMETTRE
D'AVOIR UNE
HÉPATITE C**



Paupérisation des personnes âgées

Neuf organisations syndicales de retraités dénoncent la paupérisation grandissante des personnes âgées. Elles interpellent la ministre de la Santé Marisol Touraine.

L'intersyndicale (à laquelle ne se sont associées ni la CFDT ni l'UNSA), s'inquiète de la baisse de pouvoir d'achat des personnes âgées et dénonce le gel des pensions, ainsi que la mise en oeuvre de mesures fiscales "régressives" (hausse de la CSG, TVA, Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie...).

Selon l'Insee, le taux de pauvreté chez les retraités a augmenté, passant de 7,7% en 2012 à 7,9% en 2013, soit plus d'un million de personnes, alors qu'il a reculé pour le reste de la population.

Les neuf syndicats (CGT, UCR-FO, CFTC, CFE-CGE, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble), demandent à être reçus "dans les meilleurs délais" par la Ministre de la Santé, Marisol Touraine.

plan d'affichage urbain (métro, abribus,...). Mais malheureusement, Médecins du Monde s'est vu refuser la campagne par l'ensemble des réseaux d'affichage.

Un dispositif de guérilla marketing a donc été mis en place avec de l'affichage sauvage, du web, du social media mais également une présence dans les grands quotidiens nationaux.

Avec cette campagne, Médecins du Monde poursuit son combat en faveur de l'accès aux traitements pour tous et demande :

- que l'Etat protège l'intérêt des Français, préserve notre système de santé solidaire et intervienne pour faire baisser le prix des médicaments
- la transparence des coûts de recherche & développement
- un modèle alternatif au brevet pour financer l'innovation thérapeutique

**LE MÉLANOME C'EST
QUOI EXACTEMENT?
C'EST 4 MILLIARDS
D'EUROS DE CHIFFRE
D'AFFAIRES**



**UNE ÉPIDÉMIE
DE GRIPPE
EN DÉCEMBRE
C'EST LE BONUS
DE FIN D'ANNÉE
QUI TOMBE**



22.000 postes supprimés dans les hôpitaux d'ici fin 2017



Le budget des hôpitaux jusqu'en 2017 s'annonce serré : quelque trois milliards d'euros d'économies sont prévues, dont 860 millions issus de la "maîtrise de la masse salariale", ce qui doit se traduire par la suppression de 22.000 postes, soit 2% des effectifs.

Le ministère de la Santé ne communique pas vraiment sur le sujet, évoquant "non pas une réduction des dépenses mais une évolution maîtrisée de l'augmentation des dépenses" .

Trois milliards sur trois ans, ce n'est pas rien. Dans le détail, 1,2 milliard d'euros doit être économisé grâce à une mutualisation des achats des hôpitaux et une obtention de meilleurs tarifs auprès des fournisseurs. Une baisse de prix des médicaments doit par ailleurs permettre de dégager 350 millions d'euros, alors que des rapprochements entre hôpitaux voisins doivent

permettre d'économiser 450 millions d'euros.

On trouve aussi dans ce document le développement de la chirurgie ambulatoire, c'est-à-dire sans nuit passée à l'hôpital, pour une économie de 400 millions ou la réduction des durées d'hospitalisation pour 600 millions d'euros.

Mais le sujet vraiment explosif, c'est bien cette fameuse "maîtrise de la masse salariale" grâce à la suppression de 22.000 postes pour une économie de 860 millions d'euros. Cette réduction de la masse salariale - puisque c'est ainsi que ça s'appelle vraiment - ne se fera bien entendu pas par des licenciements. Comme cela se fait souvent, il s'agira essentiellement de non-remplacements des départs à la retraite. Mais n'oublions pourtant pas qu'au passage, des vacataires intérimaires pourront, eux, se voir remerciés.

Cour des Comptes : nouvelle attaque contre le calcul de la retraite

La Cour des Comptes préconise d'allonger **de six mois à cinq ou dix ans** la période de référence, ce qui diminuerait de fait les retraites des tous les personnels, surtout ceux ayant eu des carrières courtes, notamment les femmes. Rappelons qu'aujourd'hui nos retraites sont calculées à partir de l'indice des six derniers mois.

La Cour cible les fonctionnaires en reproposant la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires ce qui revient à remettre en cause le code des pensions.

Depuis 2003 le niveau de

pension des tou-te-s les retraité-e-s s'est considérablement dégradé. Le dispositif de régime complémentaire obligatoire des fonctionnaires créé à cette époque pour la partie indemnitaire (RAFP) apporte un complément dérisoire avec une prestation soumise aux aléas boursiers.

Pour la FSU, il faut cesser d'opposer le public au privé. Le comité de suivi des retraites a écrit dans son troisième rapport en juillet 2016 que « les durées de cotisation, les taux de cotisation salariale **sont aujourd'hui largement harmonisés** ».

Trimestriel n°114 - NOV 2016 - CPPAP 0617S06226

Prix 0,5 € - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: J. RAMBEAU

F.S.U - Ch. de la Réthourie - 32000 AUCH

05.62.05.42.51 - 05.62.05.68.52 - fsu32@fsu.fr

4